



Numéro 163

Juillet - Août -

Septembre 2021

Déposé le 13 Septembre 2021

ACTUALITÉS DE LA RENTRÉE

GESTION SANITAIRE

DIRECTION

CARRIÈRE

ÉDUCATION PRIORITAIRE

ASH ET AESH

CARTE SCOLAIRE

GRENELLE ...

PARCE QU'ON VEUT CHANGER
L'ÉCOLE...

ET QU'IL Y A URGENCE !



EN GRÈVE ET EN MANIF

LE 23 SEPTEMBRE



Syndicat National Unitaire des Instituteurs-trices, Professeurs des écoles et PEGC - Section de Meurthe-et-Moselle

Tél : 03 83 95 12 02 Courriel : snu54@snuipp.fr FB : [snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/snuipp.meurtheetmoselle) Site : 54.snuipp.fr 51 rue de Metz, 54 000 Nancy

Une rentrée normale et sereine d'après notre Ministre ?

Est-ce bien le ressenti des collègues inquiet-es de la contagiosité du variant Delta, des collègues vulnérables sans infos à la veille de la rentrée, des Psy-EN découvrant en dernière minute l'obligation de pass sanitaire ? Est-ce le sentiment des collègues en attente de nomination fin août ou découvrant une affectation à plus d'une heure de route ? Des collègues en attente d'AESH dans leur classe ? Des équipes en attente d'une ouverture de classe après la rentrée ou pire craignant une fermeture ?

La seule sérénité que nous pouvons avoir, c'est celle que nous construisons en équipe en mettant tout en œuvre pour le meilleur accueil possible des élèves dans les conditions actuelles.

Et les conditions de travail et d'apprentissage ne sont pas en voie d'amélioration... Notre Ministre continue la destruction du système en s'attaquant méthodiquement à tous ses rouages : formation initiale et continue, direction et fonctionnement de l'école, éducation prioritaire, pilotage par les résultats, pédagogie imposée. Son mandat aura été plus que productif pour imposer sa vision inégalitaire et rétrograde de l'École.

Sur le terrain, vos revendications sont toutes autres : des moyens humains, des salaires à la hauteur, un métier et une professionnalité préservés. Ce que vous lirez au fil de ces

pages prouve, s'il est nécessaire, combien nous sommes loin du compte. Sans compter le ras-le-bol face aux méthodes de communication méprisantes du Ministre.

Face à cela, l'abattement ne peut rien, pas plus que le repli sur sa classe en donnant le meilleur de soi, quitte à s'épuiser.

C'est ensemble que nous pouvons changer les choses. C'est par le nombre que nous pouvons faire entendre les véritables besoins et contrer la communication éhontée du Ministère et de ses sbires.

La grève ne parle pas à tout le monde...et pourtant, la grève, c'est se saisir de son outil de travail, stopper le fonctionnement, pour mettre la pression sur la hiérarchie. Les presque 900 000 enseignant-es que nous sommes et les AESH, les parents avec qui il faut dialoguer sur ces questions, ensemble nous devons mettre un point d'arrêt à la politique actuelle du Ministère. C'est ce que nous ferons le 23 septembre, en agissant dès la rentrée pour demander un plan d'urgence.

C'est ce que nous ferons aussi le 5 octobre, pour une journée de convergence interprofessionnelle contre les politiques néolibérales qui asphyxient la Planète, notre société, nos métiers.

Isabelle Nicolas et Stephen Singer,

co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 54

P.2 : édit

P.3 et 4 : actualités

P.5 : salaires et Grenelle

P.6 : carte scolaire

P.7 : direction et éducation prioritaire

P.8 : actions

P.9 : évaluations nationales—ASH

P.10 : carrière

P.11 : rentrée sanitaire

P.12 : bulletin d'adhésion

Encart : 4 pages En grève jeudi 23 septembre



Adhérer au SNUipp-FSU en 2020/2022:

Le SNUipp-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des collègues. Pour soi, pour le collectif, pour l'école, n'hésitez plus !

Reportez-vous au bulletin d'adhésion p.12 ou allez sur 54.snuipp.fr.

RESTEZ INFORMÉ.ES ET CONNECTÉ.ES

Facebook => [Snuipp.meurtheetmoselle](https://www.facebook.com/Snuipp.meurtheetmoselle) et [SNUipp-FSU](https://www.facebook.com/SNUipp-FSU)

les sites internet => 54.snuipp.fr et snuipp.fr

Directrice de la publication : Isabelle NICOLAS

Trimestriel. Prix : 0.8€ - Abonnement : 4€. Imprimé par nos soins.

Dépôt légal n°895 / CPPAP n°0422 S 07184 / ISSN n°1243—6704

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la sections du Meurthe-et-Moselle du SNUipp-FSU. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 54.



La nouvelle équipe 2021-2022 du SNUipp-FSU 54
Pour vous défendre, vous répondre, vous informer !



Co-secrétaires départementaux

Trésorière

Responsables début de carrière



**Isabelle
NICOLAS**

Adjointe
élémentaire
Maxéville
Déchargée lundi et
jeudi



**Stephen
SINGER**

Coordinateur REP
Jarville
Déchargé mardi
et jeudi



Barbara BERTOZZI

PEMF
Essey-lès-Nancy



**Mathilde
JOUFFROY**

RASED Maitresse E
Vandoeuvre
Déchargée jeudi et
vendredi



**Anne
HAUTENAUVE**

TRS
Nancy
Déchargée
vendredi



Alice GAUTHIER
Adjointe élémentaire
Nancy

Déchargée mardi et
le vendredi



**Moha Alexandre
CHAGRAOUI**

SEGPA
Villerupt
Déchargé lundi



Edwige SERTIER

Directrice
maternelle
Nancy
Déchargée lundi



Lorys GIRAUD
Adjointe élémentaire
Longwy

TOURNÉES D'ÉCOLES

Les militant.es du SNUipp-FSU 54 viennent à votre rencontre dans les écoles en ce moment. Faute de temps, il est probable que nous sonnions en dehors des récréations et pauses... Merci d'avance de votre accueil !

Il est essentiel de pouvoir échanger autour de vos problématiques concrètes et de votre vécu.

Nous ne sommes pas assez nombreux·ses pour couvrir tout le département, n'hésitez pas à nous proposer de l'aide.

A très bientôt !

POUR UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU COLLECTIF
 POUR SE REDONNER ESPOIR
 POUR SOUTENIR CELLES ET CEUX QUI S'ENGAGENT
 POUR FAIRE AVANCER L'ÉCOLE
 POUR LA DÉFENSE DE CHACUN.E

SE SYNDIQUER ?
 UNE VRAIE BONNE IDÉE.



ADHERER.SNUIPP.FR

POUR DÉFENDRE
 UNE AUTRE IDÉE DE
 L'ÉCOLE

#JeMeSyndique



Cette année, plus d'hésitation, on se syndique dès la rentrée !

Pour cela, RDV en ligne sur adherer.snuipp.fr/54

ou via le bulletin d'adhésion en p.12.

**66% du montant
 est déductible
 des impôts**

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU SNUIPP-FSU

Elle revient enfin après les restrictions sanitaires de l'an passé.

Un grand moment pédagogique et revendicatif à Port-Leucate du 22 au 24 octobre, en présence de nombreux·ses chercheur·ses (Lahire, de Cock, Passerieux...)

Les inscriptions débuteront le 15 septembre à 14h : attention les places partent vite !

Les frais d'inscription sont pris en charge par la section 54 pour les syndiqué.es.

Infos et programme sur nos sites.

Des conférences seront retransmises en vidéo.

BOUGER 30 MINUTES, CE N'EST PAS FAIRE DE L'EPS

Alors que les programmes restent inchangés, le Ministère de l'Education nationale de la jeunesse et du sport s'engage à ce que tous les élèves bénéficient de « 30 min d'activités physiques quotidiennes ». Le flou est entretenu sur la place de ces 30 min : temps scolaire, hors temps scolaire, récréation... Contactez-nous si vous avez des injonctions par rapport à cela.

C'est le flou aussi sur la mise en œuvre de l'aisance aquatique pour les maternelles et le Savoir Rouler A Vélo (SRAV) pour les élémentaires.

Le SNUipp-FSU déplore cette communication qui ne remplacera en rien la formation initiale et continue que nécessite l'enseignement de l'EPS et ne règlera pas les problèmes d'accès aux infrastructures sportives. De plus en plus une confusion s'installe entre la simple activité physique et l'EPS aux compétences beaucoup plus larges. De même, se profile un glissement vers une individualisation pour les élèves et une territorialisation qui génère des inégalités.

CONGÉ PARENTAL : ENFIN DU NOUVEAU !

Pour toutes les naissances prévues ou effectives à compter du 1er juillet 2021, il est porté à :

- 25 jours calendaires pour une naissance unique
- 32 jours calendaires pour une naissance multiple

Ce congé se décompose de deux parties:

- 4 jours calendaires consécutifs et incompressibles de ce congé font immédiatement suite au congé de naissance ;
- 21 jours calendaires, portée à 28 jours calendaires en cas de naissances multiples, cette deuxième partie de congé pourra être prise en deux parties dont les durées ne pourront être inférieures à 5 jours.

PENSEZ À VÉRIFIER VOS INDEMNITÉS ET PRIMES !

Vous changez de poste, de fonction ? Attention à bien vérifier que vous ne continuez pas à percevoir des indemnités ou primes indues ! Malheureusement chaque année l'administration omet certaines mises à jour et peut vous réclamer les trop-perçus, avec un montant saisissable autorisé sur votre traitement qui peut être douloureux ! Autant éviter ce genre de situation très difficile en signalant toute erreur à votre gestionnaire DSDEN.

CAMPAGNE LAÏCITÉ HONTEUSE DU MINISTÈRE

Une campagne grand public publiée le 26 août par le ministère, sensée promouvoir la laïcité, oublie les fondements de ce principe et l'instrumentalise. Cette campagne ne fait pas référence aux fondements de la laïcité. En effet, la liberté de conscience et sa manifestation dans les limites de l'ordre public, la neutralité de l'État et de ses agent·es, l'égalité de toutes et tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction, en sont absentes. Elle mélange la question de l'identité, par des assignations stéréotypées de couleur de peau et de prénom, à celle de la laïcité et renforce ainsi « *l'idée que les menaces contre la liberté de conscience seraient liées aux différentes origines* ».

PROGRAMMES MATERNELLE

Une nouvelle version du programme maternelle entre en vigueur. Elle propose des aménagements du programme 2015 dont l'architecture et les grands principes sont préservés. Seuls le préambule et les domaines du langage et du nombre ont été amendés. De nouveaux paragraphes apparaissent : vocabulaire, syntaxe, résolution de problèmes. Les attendus de fin de cycle sont plus nombreux, mais la plupart n'obligent pas à ré-orienter les enseignements programmés. La version disponible sur eduscol fait apparaître toutes les modifications par rapport au texte de 2015.

Le Ministre qui avait dit à son arrivée qu'il ne changerait pas les programmes, ne peut s'empêcher de mettre sa patte...et d'orienter selon ses principes. Le SNUipp-FSU au sein d'un collectif a pesé pour que le programme 2021 conserve les orientations de 2015. Principe d'éducabilité de toutes et tous, évaluation positive, prise en compte des différences de rythme et développement, progressivité au sein du cycle, part limitée de la phonologie, place du jeu, de la littérature jeunesse, de l'écriture inventée... sont préservés. Des anticipations de certains attendus du cycle 2 (notamment en phonologie) restent cependant problématiques. Vigilance sur les guides d'accompagnement qui arrivent : signalez-nous toute injonction à les utiliser !

Les groupes de travail du Grenelle continuent et ce qui en ressort est à la mesure des attentes de l'opération de comm' « Grenelle ».

Concernant les salaires, les avancées pour les AESH sont minimales (voir bas de page). Pour le reste des personnels elles sont à mille lieues de la « revalorisation historique » promise et nécessaire ! N'ayons pas honte de réclamer une véritable augmentation, après des années de perte de pouvoir d'achat et un sous classement parmi les cadres A en France et par rapport aux enseignant·es européennes.

LES CHIFFRES

+12,3% d'inflation en cumulé entre janvier 2010 et décembre 2020

+1,2% d'augmentation du point d'indice sur la même période

Une revalorisation uniquement par prime

1er problème : à aucun moment n'est évoqué le dégel du point d'indice. C'est sur ce point que sont calculés nos salaires, en fonction de notre échelon. Son augmentation est la seule façon de d'augmenter tous les personnels d'une manière juste, équitable et transparente, avec prise en compte pour la retraite.

Mais Blanquer, fidèle à lui-même, préfère les coups de communication (prime d'équipement en lien avec le COVID), les mesures qui divisent les personnels ou au mérite (prime REP+ modulable), celles qui sélectionnent une partie des PE (prime direction, prime d'attractivité) etc.

Dernier scénario proposé au Grenelle

Avec une maigre enveloppe de 400 millions pour les mesures indemnitaires compte tenu du nombre de personnels concernés (enseignant·es, AESH, administratif·ves, sanitaire et social), on ne peut d'emblée espérer grand-chose.

La mesure principale est la « prime d'attractivité ».

Il s'agit d'une prime pour revaloriser les premiers échelons, qui oublie la majorité de la profession donc...

Les syndicats ont obtenu une avancée, avec une extension de la prime jusqu'au 9ème échelon et non plus le 7ème initialement prévu (il y a beaucoup de monde au 9ème, d'où bien sûr, la réticence du Ministère). L'augmentation serait de 74,75€ à 14,25€ net par mois selon l'échelon avec effet en 2022.

Mais ce montant dégressif de la prime au fil des échelons va lisser les salaires donnant le sentiment de peu de changement à chaque passage d'échelon et donc de stagnation...pas très attractif donc !

Le 23 septembre, pesons ensemble pour un meilleur scénario !

Isabelle NICOLAS

LE CHIFFRE

Pour la direction d'école

450€ brut/an
pérennisés et mensualisés

Direction d'école : indemnité de responsabilité

Cette indemnité instaurée en 2020 vise à reconnaître les attributions spécifiques des directeurs et directrices d'école au moment de la rentrée scolaire. Cela correspond à un versement de salaire de 37,50€ supplémentaire mensuel. Cette indemnisation n'est pas à la hauteur de l'investissement, de la charge de travail et du niveau de responsabilité des directrices et directeurs.

AESH : UNE NOUVELLE GRILLE DE RÉMUNÉRATIONS

Les groupes de travail engagés par le ministère dans le cadre de l'agenda social du Grenelle et suite aux mobilisations réussies partout en France, ont permis de premiers bougés sur la rémunération des AESH. Le ministère engage une enveloppe de 60 millions d'euros pour 2022.

La nouvelle grille comporte 11 échelons. La rémunération progresse de 10 points d'indice à chaque changement d'échelon. L'amplitude de la grille est de 100 points d'indice. Pour un·e AESH travaillant à 62%, cela représente une perspective d'augmentation de... 233 euros nets en 33 ans, soit **7€ par an !**

Autre avancée, une progression automatique tous les trois ans, sans être liée, comme c'est le cas aujourd'hui, à la conduite de l'entretien professionnel.

Nos interventions ont permis d'avancer l'application des nouvelles modalités de rémunération au 1^{er} septembre, au lieu du 1^{er} janvier 2022. Il faudra certainement attendre le mois de novembre, avec un rappel sur les deux premiers mois pour voir des changements.

Ce bougé sur la rémunération est un premier pas à mettre sur le compte des mobilisations de l'année dernière. Cependant il ne suffira pas à lui seul à résorber la précarité des AESH (salaires insuffisants, temps incomplets, conditions d'exercice dégradées par la création des PIAL...).

Il est urgent aujourd'hui de gagner d'autres engagements. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, est résolu à gagner une hausse significative des salaires, l'abandon des PIAL, une meilleure reconnaissance professionnelle se traduisant par un vrai métier sous statut de la Fonction publique.



Le Comité Départemental de l'Education Nationale s'est réuni le lundi 6 septembre pour valider les dernières décisions d'ajustement de carte scolaire, présentées aux représentant.es des personnels lors du Comité Technique Spécial Départemental du vendredi 3 septembre.

Les documents reçus en juin nous faisaient craindre un nombre important de fermetures à la rentrée, ce que nous avons fortement dénoncé de façon intersyndicale, de même que la méthode consistant à repousser les décisions à la rentrée. Les syndicats ont donc été en partie entendus puisque ce sont 9 ouvertures et 1 fermeture qui ont été décidées.

Implantations :

Nom de l'école	Moyenne avant ouverture	Moyenne après ouverture
Primaire Dolto à Bayon	27,6	23
Primaire Gallé à Heillecourt	28	24
Primaire Joliot Curie à Villerupt	26,4	24,5
RPID Chenevières – Laronxe – Saint Clément - Vathiménil	26,3	23
Elémentaire Colvis Valles à Frouard	25,7	22
Elémentaire Georges de la Tour à Seichamps	27,3	25,4
Primaire Chepfer à Saulxures	26,8	22,3
Maternelle Jules Renard à Fléville	31,5	21
Primaire Maurice Barrès à Richarménil	28,7	25,1

Retrait :

Nom de l'école	Moyenne avant fermeture	Moyenne après fermeture
Maternelle La Plaine à Neuves Maisons	10	20

Pour procéder à ces ajustements, le DASEN avait réservé 4 postes à la suite des opérations de carte scolaire de février. Afin de permettre des ouvertures complémentaires, il a gelé 6 postes non pourvus au 1er mouvement. Cela signifie que les postes (liste ci-dessous) ne seront pas occupés par un·e enseignant·e sur l'ensemble de l'année scolaire:

- Poste de BAAZ à l'école Jules Ferry de Dommartin les Toul
- Poste de BAAZ à Val de Briey
- RASED maitre E à Haucourt Moulaine
- RASED maitre G à l'école Louise Michel de Longuyon
- RASED maitre G à l'école Lehlen de Mont ST Martin
- RASED maitre E à l'école St Evre de Toul

Ces postes ne seront donc pas pourvus cette année, mais doivent paraître de nouveau au mouvement de l'an prochain, sauf à être supprimés lors de la carte scolaire 2022. Nous constatons et déplorons cependant que, comme l'an passé, ces postes gelés concernent des

postes de RASED et de remplaçant.es, qui manquent cruellement aux écoles et qu'ils sont presque exclusivement situés dans le Pays-Haut. Le poste de maitre E d'Haucourt Moulaine est par ailleurs gelé pour la 2^{ème} année consécutive. Certes ils n'ont pas été demandés en phase 1, mais pourraient être occupés à titre provisoire par des enseignant.es non spécialisé.es, ce qui constituerait tout de même une aide pour les équipes. Et rappelons qu'il faut augmenter les possibilités de départ en formation CAPPEI pour créer un vivier !

Le DASEN a également annoncé avoir obtenu l'autorisation de recruter 17 contractuel.les dès la rentrée, quasiment déjà recruté.es. Il a ajouté qu'une « seconde vague » de recrutements serait possible plus tard. La FSU 54 a rappelé sa ferme opposition à ces embauches de contractuel.les au lieu de recourir à la Liste complémentaire du concours. Le Ministère est en train de créer une habitude, il ne faut pas que cela devienne la norme.

Anne Hautenaue

DIRECTION ET ÉDUCATION PRIORITAIRE : LE GOUVERNEMENT AVANCE SES PIONS POUR DÉRÉGULER LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

En déplacement à Marseille, le Président de la République s'est livré à une véritable provocation en reprenant à son compte les refrains libéraux de transformation de l'école primaire.

Loin du nécessaire plan d'investissement attendu dans le bâti pour la rénovation d'écoles marseillaises délabrées, Emmanuel Macron entend donc dénaturer profondément le fonctionnement actuel de l'école publique. Ainsi les enseignantes et enseignants des quartiers difficiles de Marseille (et d'ailleurs ?) ne seraient pas « motivés » et devraient être « recrutés » par les directrices d'école !

Ne traitant pas les questions de fond comme le bâti scolaire, les conditions de travail, les moyens de fonctionnement ou encore l'attractivité des postes, le Président de la République se cantonne, sous couvert d'expérimentation, à une mesure explosive et largement rejetée par la profession comme l'a montré à nouveau l'enquête ministérielle réalisée en décembre 2019.

Cette annonce présidentielle opportuniste lance de la plus mauvaise des façons le débat sur l'école dans la campagne présidentielle. Elle coïncide également avec le second passage au parlement programmé en septembre de la proposition de loi Rilhac sur la direction, téléguidée par le ministère et qui elle aussi tente de mettre en place un nouveau cadre de responsabilité pour les directrices qui transformerait négativement et en profondeur le fonctionnement collectif des écoles. En parallèle, les groupes de travail du Grenelle proposent des mesures aptes à faire exploser les équipes : avis du directeur ou de la directrice prééminent sur celui des adjoints pour certains sujets, participation aux RDV carrière des adjoints, choix de qui reçoit des primes... Sont-ce les améliorations que réclament directrices depuis des années ? Quid de l'aide humaine et de l'allègement des tâches ?

Le traitement de l'Éducation prioritaire est un autre exemple du projet destructif qui se met en place : l'expérimentation d'une Éducation prioritaire par système de contrat conditionne les moyens et le label à la mise en place d'objectifs, de résultats et au choix du recteur ou de la rectrice. On territorialise, on pilote par les chiffres, on met les écoles en concurrence. Une mise en concurrence qui s'exprime également par la mise en place d'une part variable de la prime REP+, selon les écoles qui devront donc se montrer méritantes. Les critères et modalités sont encore flous mais l'idée est inacceptable et va créer des dissensions au sein des équipes.

Plus globalement, après 4 années de réformes ou annonces à tout va, sans jamais ne serait-ce qu'une fois s'abaisser à consulter les professionnelles que nous sommes, le projet de démantèlement de l'École Publique, porté par notre ministre en particulier et ce gouvernement en général, est désormais bien clair pour toutes et tous : réforme de la formation initiale au rabais, politique de recrutement glissant insidieusement vers une généralisation du recours aux contractuelles, Éducation Prioritaire menacée au profit d'une « contractualisation » avec les établissements, Direction d'École non pas allégée mais transformée en maillon d'une gestion hiérarchique de contrôle au plus près des agent.es, évaluations nationales et édition d'une profusion de

« guides » et injonctions pour entraver la liberté pédagogique, recentrage sur des « fondamentaux » aux bases conceptuelles plus que contestables, dérégulation des opérations de gestion de carrière en privant les représentant.es des personnels du pouvoir de contrôle sur les opérations de mutations ou de promotion, un « new management » à l'œuvre au quotidien sous couvert de relation directe entre l'administration et les agents qui détruit le collectif et nous laisse seul.es faces à des décisions parfois arbitraires, menaces sur les instances compétentes en matière de protection des personnels et de suivi des conditions de travail (fin programmée des CHSCT), ouverture des financements publics locaux aux maternelles privées sous couvert d'obligation scolaire à 3 ans, et encore beaucoup d'autres. La liste est affreusement longue et chaque petit élément témoigne de cette volonté de constituer une école à 2 vitesses : un enseignement privé élitiste et individualiste pour former « l'élite », et une école publique au rabais, sans moyens ni ambitions pour les masses populaires ne pouvant s'offrir les services du privé.

Pourtant, nous continu(er)ons à nous battre pour une École de la République offrant à toutes les élèves les mêmes ambitions de réussite et d'émancipation individuelle ET collective. Nous continu(er)ons à nous battre pour préserver et développer le statut d'enseignant.e fonctionnaire, seul garant d'une véritable équité, notamment territoriale.

Pour nous, à Marseille comme ailleurs, les écoles ont besoin d'effectifs réduits dans toutes les classes, de personnels spécialisés de Rased et d'équipes pluri-professionnelles renforcées, d'enseignant.es reconnu.es, y compris sur le plan salarial, ainsi que d'une formation de qualité à la hauteur des besoins.

Le fonctionnement de l'école a besoin de directrices et directeurs dont les tâches sont allégées et recentrées sur l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, d'aide administrative et de temps de décharge suffisant.

Le SNUipp-FSU mobilisera encore et toujours les personnels pour tenter de mettre en échec ces projets. La grève du 23 septembre en sera une occasion et permettra également de poser la nécessité d'un tout autre projet et d'un plan d'urgence pour l'école pour ne pas laisser ce gouvernement seul à la manœuvre ni conforté en cas d'un nouveau mandat.

Stephen SINGER



EN GRÈVE LE 23 SEPTEMBRE : LES RAISONS NE MANQUENT PAS !

Enseignant·es, AESH, parents, ensemble mobilisé·es ensemble pour changer l'École !

On y croit et c'est urgent !

Cette année d'élection présidentielle, il est impératif de mettre l'École au cœur des débats et de porter nos revendications pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissages permettant la réduction des inégalités scolaire et la reconnaissance de notre beau métier. C'est un sujet de société, l'École a une fonction essentielle, et il est de notre devoir de ne pas laisser les politiques destructrices continuer leur œuvre.

Dès à présent et toute l'année, exprimons ensemble la réalité du terrain, les problématiques et les besoins.

Dès à présent, ne laissons pas le champ libre à ce gouvernement (ni à d'autres partis) pour communiquer sur son bilan et continuer à appliquer sa vision de l'École.

La grève et la manifestation restent les meilleurs moyens d'expression dans les médias, ne ratons pas cette occasion.

CE QU'ON NE VEUT PLUS

- ⇒ Être sous-rémunéré·es
- ⇒ Être méprisé·es
- ⇒ Des effectifs lourds dans les classes
- ⇒ Le choix d'embaucher des contractuel.les
- ⇒ Des AESH mutualisé·es sur un maximum d'élèves et géré·es par PIAL
- ⇒ De l'inclusion sans moyen
- ⇒ Des élèves sans RASED
- ⇒ Des absences non remplacées
- ⇒ Des élèves de 2 ans refusé·es
- ⇒ Des injonctions et pressions pédagogiques
- ⇒ Des directeurs·trices supérieur·es hiérarchiques
- ⇒ La concurrence entre écoles pour obtenir des moyens
- ⇒ La concurrence entre collègues pour obtenir des primes
- ⇒ Des évaluations nationales aux faux objectifs
- ⇒ Des carrières gérées dans l'opacité (mouvement, promotions,...)
- ⇒ Etc, etc !

**URGENCE
SERVICE
PUBLIC
D'ÉDUCATION**

**Action /
Réaction**

**Mobilisé·es
le 23
septembre
parce qu'
une autre
école est
possible**



#engreve

le23septembre

CE QU'ON VEUT

- ⇒ Une augmentation du point d'indice
- ⇒ De la confiance et du respect
- ⇒ L'augmentation des places au concours
- ⇒ L'augmentation du budget Education Nationale
- ⇒ L'ouverture de la liste complémentaire
- ⇒ Des AESH en nombre et bien payé·es
- ⇒ L'ouverture de places dans les ITEP, IME...
- ⇒ Création de postes RASED
- ⇒ Augmentation des départ en formation CAPPEI
- ⇒ Création de postes de remplaçant·es
- ⇒ Une politique de scolarisation des TPS
- ⇒ Une vraie formation initiale et continue
- ⇒ Du temps, de l'aide humaine et une reconnaissance salariale pour la direction
- ⇒ Une vraie ambition pour l'Education Prioritaire
- ⇒ Une évaluation des personnels déconnectée de l'avancement
- ⇒ Le retour des CAPD pour des opérations de carrière transparentes et équitables

Et vous avez encore beaucoup à dire !

ACTION RETRAITÉ·ES

Septembre, octobre, novembre, seront des mois clés pour les retraité·es. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité sociale et de la loi des finances.

Alors, mobilisons-nous pour satisfaire nos revendications.

Mobilisation et action

Le 1^{er} octobre 2021

Bien vivre sa retraite, une exigence !

LE 5 OCTOBRE, MOBILISATION INTER-PRO POUR NOS SALAIRES, NOS EMPLOIS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES !

Pour sortir de la crise sanitaire, il faut des solutions économiques et sociales fortes à opposer aux projets de régression sociale du gouvernement.

Le gouvernement ne peut utiliser la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié·es et des jeunes en mettant en œuvre la réforme de l'assurance chômage et en remettant la réforme des retraites en route. Il faut plutôt des moyens pour renforcer l'accès à la santé, l'hôpital public et la médecine du travail, pour favoriser l'emploi des jeunes et pour augmenter les salaires.

Le 5 octobre, nos luttes catégorielles convergent !

ÉVALUATIONS NATIONALES : NE PAS LAISSER L'HABITUDE S'INSTALLER

Suite à la parution des résultats des évaluations de CP, JM Blanquer affirmait que les résultats « *prouvent que tous ces efforts ont porté leurs fruits* » pour résorber les écarts de performance des élèves suite au confinement. Quelques mois plus tard, une analyse plus sérieuse nous invitait à **une toute autre conclusion**. Les écarts de performance entre élèves scolarisés hors rep et ceux en rep + étaient plus importants l'année dernière que la précédente, démontrant une inscription dans la durée des effets scolaires de la crise sanitaire.

Encore une fois— **le ministre s'affranchit du respect du réel**. Car ses objectifs, avec les évaluations nationales, ne sont pas de rendre compte du niveau des élèves dans tous les domaines. En effet le ministre annonce que la dynamique permise par les évaluations doit s'accroître, par « les modifications requises des pratiques » et la définition « d'objectifs pédagogiques concrets ».

Les véritables objectifs de ces évaluations standardisées sont donc bien d'**imposer à tou-tes les enseignant-es des « fondamentaux » en lieu et place des programmes nationaux en imposant des « protocoles » et de dessaisir les enseignant-es de leur métier**. Pour 78% des enseignant-es, ces évaluations n'ont fait que confirmer les difficultés constatées.

La fluence est un bon exemple du pilotage par les évaluations comme le pointait Roland Goigoux dès mai 2019.

Concernant son lien avec la compréhension en lecture, des chercheurs comme Sylvie Plane invitent à ne pas confondre corrélation et causalité. D'autres comme Eveline Charmeux

alertent sur le risque que l'activité systématique de « déchiffrage oralisé » puisse « faire écran au contraire à l'activité de construction des significations ».

De manière générale, des pressions sont exercées sur les enseignant-es pour qu'ils concentrent leur enseignement sur des compétences instrumentales. Or ces évaluations confirment que les moins maîtrisées par l'ensemble des élèves sont les compétences complexes : la compréhension en lecture, la résolution de problèmes en mathématiques. Enfermer les enseignant-es dans des approches centrées sur les compétences de bas niveau ne peut en aucun cas permettre à l'école de relever le défi de la démocratisation scolaire, et d'une culture commune ambitieuse pour tous les élèves.

Le SNUipp-FSU 54 invite toujours les collègues à :

- adapter la passation selon les besoins des élèves (temps, consignes, aide, choix d'exercices...). Nous sommes les professionnel.les à même de savoir ce qui est nécessaire à nos élèves.

- ne pas saisir les résultats et demander à des militant-es SNUipp-FSU 54 de venir récupérer les livrets et les déposer en circonscription. Laissons l'administration passer du temps à rentrer les chiffres qui lui serviront à nous piloter !

- prendre sur les 108h le temps nécessaire si on décide de saisir les résultats ou de rencontrer les parents. Cela en lien avec la consigne de réappropriation du temps des APC !

ASH

UNE RENTRÉE AUSSI MARQUÉE PAR DES BESOINS DANS L'ASH

Cette rentrée c'est **encore 4 postes de Rased gelés dont 3 dans le nord du département.**

De manière plus globale, le SNUipp-FSU intervient régulièrement auprès du ministère sur les questions de l'ASH. Il refuse la politique de baisse des moyens alloués aux structures et dispositifs ASH et le manque d'ambition et de volonté politique pour faire face aux effets de la crise sanitaire sur les élèves dits à besoins éducatifs particuliers.

Le SNUipp-FSU dénonce notamment :

- le manque de moyens pour les structures et dispositifs de l'ASH : baisse des DHG des SEGPA (notamment les académies de Toulouse et Limoges), fermeture de l'EREA de Vendée, suppressions ou trop faibles créations de postes RASED à dominante relationnelle et pédagogique, dispositifs ULIS surchargés en particulier dans le 2d degré
- la dégradation des conditions de travail et l'empêchement d'exercer nos métiers : dévoiement des missions des personnels RASED, UPE2A à qui il est demandé d'assurer des missions de remplacement, agrandissement des zones d'interventions, surcharge de travail pour les Enseignant-es référents handicap, pour les RLE (responsables locaux d'enseignement)
- des régimes indemnitaires injustes envers les personnels de l'ASH : refus d'ISAE pour certains personnels exerçants

en prison, en classe relais, en SEGPA, en EREA, en ESMS, refus de verser la prime d'équipement informatique pour les DACS, coordo ESMS, paiement des HSA et des IMP pour les PE et les DACS exerçant dans le second degré...

Il existe aujourd'hui une véritable tendance à diminuer les postes de l'enseignement adapté au profit de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il ne peut y avoir de concurrence pour faire face aux enjeux de l'après crise sanitaire pour les élèves dits à besoin éducatif particuliers, et tant les enseignements adaptés que les dispositifs d'inclusion doivent bénéficier de moyens supplémentaires. C'est pourquoi, le SNUipp-FSU rappelle **l'urgence d'un plan de rattrapage pour l'école, l'augmentation du nombre de RASED sur l'ensemble du territoire, l'augmentation du nombre de départs en formation, la nécessité de confirmer l'importance des structures et dispositifs de l'ASH par une revalorisation de ses métiers.**

Le SNUipp-FSU continuera avec les personnels à défendre les enseignements spécialisés et adaptés en proposant des modalités d'action sur tout le territoire : audiences ASH, stages syndicaux, mobilisation devant les rectorats, journée de grève...

Moha-Alexandre Chagraoui et le secteur ASH

1ÈRE ANNÉE HORS CONTRÔLE

La Loi de transformation de la Fonction Publique déroule son plan...et cette année était donc la 1ère sans CAPD pour traiter les sujets sensibles de la hors classe et de la classe exceptionnelle.

On le sait, l'accès à ces grades est très attendu par les collègues en manque de reconnaissance et revalorisation salariale. Et chaque année, les déçu·es sont nombreux·ses mais nous étions alors en capacité de batailler avec les services sur les critères de départage, les oublis, les injustices...mais aussi de fournir les résultats et les explications. Car ne le cachons pas, ces changements de grade, liés à l'évaluation (avec ou sans RDV carrière), sont bien sûr soumis à une grande part de subjectivité, voire de non-sens avec les avis posés en 2018 pour la Hors classe.

Malgré cela, le SNUipp-FSU continue nationalement et dans le 54 de mettre la pression pour un accès facilité, la prise en compte des ancien·nes instits, l'augmentation du contingent, la transparence etc. Et il vous accompagne sur ces questions !

INFOS SUR LA HORS CLASSE 2021

Notre département comptait 1263 promouvables, et 233 promotions possibles.

Les changements par rapport à l'an dernier :

→ Suite aux nombreuses réclamations de vos élu·es face à l'injustice des avis pérennes SATISFAISANT émis en 2018, une relecture des dossiers a eu lieu pour déterminer des dossiers qui « auraient pu » avoir un avis supérieur ; un contingent limité à 10 % d'entre eux a pu être « rattrapé » (mais l'avis SATISFAISANT n'est pas modifié). Toutefois, on ne sait pas comment ont été choisis ces collègues et cela créé un vrai soucis de transparence !

Les collègues lésé·es par leur avis de 2018 sont invité·es à nous contacter pour monter une action collective.

→ Les critères pour départager (discriminants) les collègues à égalité de barème sont les suivants :

- 1) échelon par ordre décroissant,
- 2) AGS,
- 3) ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant,
- 4) avis final Dasen

Une autre avancée donc car c'est la prise en compte de ce que vos élu·es avaient dénoncé : l'ancienneté dans le grade a disparu des critères, remplacée par l'AGS et l'avis final du DASEN est rétrogradé en 4ème position.

Les 233 promu·es en détail :

- 168 collègues, en fonction du barème (entre 170 et 150) ;
 - attention particulière pour les collègues retraitables : 3 collègues au 11ème échelon avec un barème de 140 et 12 collègues, ancien·nes instituteurs·trices, aux 9ème et 10ème échelon (barème de 130 et moins) ;
 - 24 collègues au titre du « rattrapage » des avis SATISFAISANT de 2018
 - 26 collègues suivants les 168 premiers (140 de barème), en fonction des critères de départage énoncés plus haut
- Pour respecter l'égalité femmes/hommes, 3 hommes ont été retirés de la liste provisoire des promu·es et remplacé·es par 3 femmes.

Les promu·es uniquement ont été informé·es...sans son barème et son rang de classement, difficile pour les autres de savoir s'il y a eu une erreur...

INFOS SUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Décisions très tardives le 30 août ! Comment les collègues retraitables promu·es pouvaient se décider à annuler leur demande 2 jours avant la rentrée ?

En bref :

106 promotions pour 234 promouvables (en 2020, 91 pour 143).

C'est grâce à l'action syndicale que le vivier 2 a pu être rempli : nous avons obtenu que les collègues au 6ème échelon de la HC soient toujours promouvables car seul·es celles et ceux au 7ème (donc personne ou presque) pouvaient désormais l'être (nouveau dernier échelon de la HC).

10 femmes ont été promu·es à la place de 10 hommes pour rétablir la proportion femmes/hommes du corps des PE.

Quant à l'échelon spécial, ce sont 19 promouvables (tou·tes promu·es) pour un contingent de 43 promotions possibles car la plage d'appel est mal calibrée ! Autant de promotions perdues !

RDV CARRIÈRE : 2 MOIS POUR CONTESTER SON APPRÉCIATION

Les appréciations finales des RDV carrière posées par l'IA-DASEN vont arriver début septembre (mail i-prof). A compter de la réception vous avez 2 mois pour demander une révision de cette appréciation (pas de corrélation avec les items, avec le commentaire de l'IEN, baisse par rapport à la précédente...). En l'absence de réponse ou si elle est négative, vous pourrez ensuite saisir la CAPD. N'hésitez pas ! L'an dernier le SNUipp-FSU a obtenu la modification de 4 appréciations sur les 5 recours étudiés. Et pensez à nous informer de vos demandes, car des dossiers n'avaient pas été pris en compte par la DSDEN et nous les avons rattrapés ! Modèles et infos sur 54.snuipp.fr.

Pour rappel, c'est cette appréciation qui entre dans le barème pour les avancements accélérés et l'accès à la Hors classe.

Fin juillet, le ministre de l'Education nationale présentait 4 scénarii de protocoles allant d'un niveau 1 (protocole allégé) à un niveau 4 (protocole renforcé) pour maintenir les écoles ouvertes.

Fin août, il annonçait, encore une fois via la presse (!), que c'était le scénario de niveau 2 qui était retenu pour la rentrée du 1er septembre, pour toutes les écoles de la métropole.

Quelle que soit l'évolution de la situation, l'accueil des élèves est à temps plein. Comme en juin, la classe est fermée pour 7 jours dès le premier cas de Covid et les apprentissages se poursuivent à distance lorsque la classe ferme.

Le port du masque reste obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que l'aération des salles sans capteur de CO2 ni purificateur d'air.

Le masque est également obligatoire en intérieur pour les élèves d'élémentaire (il deviendra obligatoire également en extérieur à partir du niveau 3). Le brassage doit être évité au maximum (et si impossible, limité au moins par « niveau »), la pratique de l'EPS est autorisée « en évitant les contacts », les réunions, y compris avec présence de parents, peuvent être organisées en présentiel avec respect des gestes barrière (distance, masques, ...)

Pour la FSU, de nombreuses inquiétudes persistent à ce jour sur le niveau de protocole retenu. En effet, l'arrivée du variant Delta et sa forte charge virale, y compris chez les plus jeunes, pose la question du port du masque en extérieur pour tout.es, de la nécessité des capteurs de CO2 dans toutes les salles de classe et du respect des règles de non brassage entre les classes lors de la pause méridienne et de la restauration scolaire.

Le SNUipp souhaite que les capteurs de CO2 soient à la charge exclusive de l'État et non pas des collectivités qui ne peuvent à elles seules supporter un tel coût, si ce n'est au détriment d'autres dépenses.

De plus, outre ces mesures, la FSU revendique la nécessité d'une embauche massive de personnels permettant de limiter le nombre d'élèves par classe afin, notamment, d'éviter le risque de clusters au sein des établissements scolaires.

Des dépistages salivaires devraient être à nouveau mis en place au sein des écoles notamment sans que l'on en connaisse la fréquence ni les priorités de territoire. Mais pour être efficaces et éviter réellement les fermetures de classe, il faudrait qu'ils soient massifs, voire systématiques, et réguliers. Or, nous sommes loin du compte.

Concernant les personnels vulnérables, la situation pourrait évoluer rapidement, la vaccination étant pour le gouvernement, une des clefs d'une reprise de poste pour

tout.es. Si actuellement, leur situation reste inchangée, elle pourrait donc prochainement se voir modifiée avec l'apparition d'un nouveau décret. Les collègues concerné.es continuent à bénéficier pour le moment de la possibilité de se mettre en ASA, comme l'an passé. Des interrogations subsistent quant à l'avenir de nos collègues fragiles et à cette heure, aucune réponse claire du ministère n'a été fournie.

Pour tous les personnels travaillant dans des institutions du secteur médico-social et pour les psychologues scolaires (dont la nomenclature les rattache à ce secteur), la vaccination est désormais obligatoire. Si la FSU est favorable à la vaccination en général (nous avons notamment tenté en vain d'obtenir une priorité de vaccination pour les agents en contact avec des élèves dès janvier dernier), elle s'interroge toutefois sur la pertinence de cette décision. Tout d'abord, les conditions d'exercice des PSY-EN ne le justifie absolument pas (ils sont « assimilé.es » à des personnels « soignants »...qu'ils ne sont pas) ! Et d'autre part, cette obligation constitue une certaine inégalité de traitement que nous dénonçons et qui, annoncée tardivement, place des collègues dans une situation extrêmement compliquée. Encore une incohérence de plus face à la crise sanitaire.

Concernant les masques, le SNUipp revendique toujours la nécessité, pour tous les personnels et les élèves d'être dotés au minimum de 2 masques de qualité chirurgicale par jour et par personne (bien souvent, en particulier pour les enseignants, un masque ne peut tenir toute une demi-journée). Pour nous, il appartient bien à l'Education nationale de fournir ces équipements indispensables actuellement au maintien des écoles ouvertes. D'autre part, nous continuons à dénoncer la tentative d'économie financière réalisée sur le dos des personnels à qui on continue à fournir des masques en tissu, moins protecteurs que les masques chirurgicaux que nous demandons en vain depuis le début de cette crise. Sans compter les masques transparents promis pour l'enseignement de la phonologie ou des langues... qui n'arriveront certainement jamais.

Enfin, alors que depuis l'année dernière les personnels « vulnérables » qui ont repris le travail en présentiel sont censés être équipés de ces masques chirurgicaux, en cette rentrée encore, il faut se signaler à sa hiérarchie (et deviner qu'il faut le faire ?) et parfois même fournir un nouveau certificat médical...

Les prochains CHSCT académique et départementaux seront l'occasion de ré-aborder notamment ces sujets.

N'hésitez pas à solliciter le SNUipp-FSU 54 !

Alice GAUTHIER

LE SNUIPP-FSU 54 AUX CÔTÉS DES NÉOS

Anne et Mathilde, responsables débuts de carrière sont disponibles par mail pour répondre aux questions des néos.

Permanence Inspé les jeudis et vendredis midi

N'hésitez pas à transmettre ces informations aux EFS et étudiant.es alternant.es présent.es dans vos écoles !

Site dédié : neo.snuipp.fr



Nom : Tél :

(Nom de naissance) : Mail :

Prénom : Adresse :

SITUATION ADMINISTRATIVE

- ACTIF.VE RETRAITE.E
 Instituteur.rice Prof des écoles PEGC Spécialisé (préciser:.....)
 Stagiaire Psy-EN AESH Contractuel.le
 Maternelle Élémentaire Collège Etablissement spécialisé
 REP REP+
 Adjoint.e Directeur.rice * Chargé.e d'école Remplaçant.e Autre :

* nombre de classes: Quotité de travail:% Echelon:

Nomination: A titre définitif A titre provisoire

Renouvellement

Nouvelle adhésion

Etablissement d'exercice :

.....

Les cotisations syndicales annuelles sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66%.

2021 2022	ECHELONS										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur				123	126	132	135	142	153	163	178
Prof des Ecoles ou Psy EN		131	137	141	149	158	172	184	196	210	232
PE ou PsyEN hors classe		210	232	251	267	281	291				
PE ou PsyEN classe exc	255	269	284	304	Ch1 325	Ch2 338	Ch3 355				
PEGC classe exc			238	254	267						
EFS : 89 €	AESH, contractuel.les et alternant.es : 25 €			Retraités : 123 € (92 € si <1500€ mensuels)				Dispo/congé parental : 89 €			

Si vous bénéficiez de prime(s) de fonction, entourez et ajoutez la majoration à la somme indiquée dans ce tableau.

MAJORATIONS pour primes

REP / REP +	+ 10 €
Toutes autres primes de fonction	+ 5 €
<i>Ex : ASH, EMF, CPC, direction d'école, etc.</i>	

optionnel

je souhaite verser une contribution complémentaire volontaire à la

caisse de solidarité et de grève*

du SNUipp-FSU 54, d'un montant de :

_____ €

ce montant, choisi librement,

Montant de ma cotisation: euros (temps partiel = cotisation au prorata)

Je règle par :

Prélèvement = autorisation SEPA à compléter (formulaire sur notre site)

- prélèvement automatique** reconductible (échelonné jusqu'à 9 fois selon le mois d'adhésion)
 par **CB** (1 à 4 versements), sur notre site
 chèque

Bulletin d'adhésion à envoyer à :

SNUipp 54-FSU

51 rue de Metz

54000 NANCY



Je me syndique au SNUipp afin de contribuer:

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs ou retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et démocratique.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1978. Cette autorisation est révoquée par le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 54-FSU.

Date:

Signature :